



**Ministère de la Transition écologique  
et solidaire**

Paris, le 16 juin 2017

## Communiqué de presse

---

### **Le Bisphénol A reconnu comme « substance extrêmement préoccupante » : le ministère salue la décision de l'agence européenne des produits chimiques**

**Sur proposition de la France, l'agence européenne des produits chimiques (Echa) a identifié officiellement le Bisphénol A comme perturbateur endocrinien pour la santé humaine afin d'inscrire cette substance à la liste des substances « extrêmement préoccupantes » dans le cadre du règlement européen REACH, qui régit les substances chimiques en Europe.**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire se félicite de cette décision du comité des Etats membres de l'Echa, qui reconnaît ainsi pour la première fois le caractère préoccupant d'une substance au titre de ses propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé. Cela permettra de protéger plus efficacement l'environnement, les travailleurs et la population.

Le Bisphénol A est une substance chimique de synthèse utilisée très largement dans la fabrication de nombreux produits de consommation courante, en particulier en plastique (jouets, emballages, cosmétiques...). Les publications scientifiques se sont multipliées ces dernières années pour mettre en évidence les effets du bisphénol A sur la santé et l'environnement, même à faible dose. C'est pourquoi la France a choisi d'interdire l'utilisation du bisphénol A pour tous les emballages alimentaires dès 2015 mais aussi les biberons dès 2010.

Cette décision enclenche également un processus du règlement REACH qui permettra à terme d'interdire la mise sur le marché et l'utilisation, au niveau européen, du bisphénol A dans les produits pouvant exposer les travailleurs et les consommateurs à cette substance.

Le ministère salue l'excellent travail réalisé par les équipes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui, grâce aux données accumulées sur le Bisphénol A, ont permis de défendre efficacement ce dossier au niveau européen et d'obtenir l'accord scientifique unanime des Etats membres.

**Retrouvez en ligne :**

le communiqué du ministère

[le communiqué de l'Agence européenne  
des produits chimiques](#)

[le communiqué de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail \(Anses\)](#)

---

Contact presse : 01 40 81 18 07  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[!\[\]\(0f848bbd71cef6b345273b16f905912a\_img.jpg\)@Min\\_Ecologie](#)